



République de Guinée  
Travail - Justice - Solidarité

03 NOV. 2020

## MINISTÈRE DU BUDGET

### Communiqué

Le Ministre du Budget porte à la connaissance de l'ensemble des contribuables immatriculés en République de Guinée, du lancement officiel du portail de paiement en ligne des impôts et taxes, dénommé eTax.

La plateforme [www.etax.gov.gn](http://www.etax.gov.gn) offre à chaque entreprise, la possibilité de déclarer et payer les impôts à travers Internet, en donnant un ordre de virement RTGS, qui conduit de manière entièrement automatisée au débit de son compte bancaire et au crédit des comptes de la Direction Nationale des Impôts, ouverts dans les livres de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).

A ce jour, le portail eTax est ouvert aux contribuables des grandes entreprises, c'est-à-dire les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil d'un milliard cinq cent millions de francs guinéens (1 500 000 000 FG).

Le Ministère du Budget à travers la Direction Nationale des Impôts se réjouit de l'engouement des contribuables qui ont réalisé les premières opérations de télédéclaration et de télépaiement d'impôts et taxes à travers le portail [www.etax.gov.gn](http://www.etax.gov.gn).

Le Ministre du Budget invite tous les contribuables du Service des Grandes Entreprises de la Direction Nationale des Impôts, à s'enregistrer en ligne pour l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

Le portail eTax est accessible sur <https://etax.gov.gn>

- Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la Direction Nationale des Impôts, Intersection Rue KA001 - Corniche Nord Rue 038, Quartier Almamy, Commune de Kaloum
- Téléphone +224 669 39 20 14 - Email : [etax@dni.gov.gn](mailto:etax@dni.gov.gn)



Ismaël DIOUBATE